Image not found or type unknown

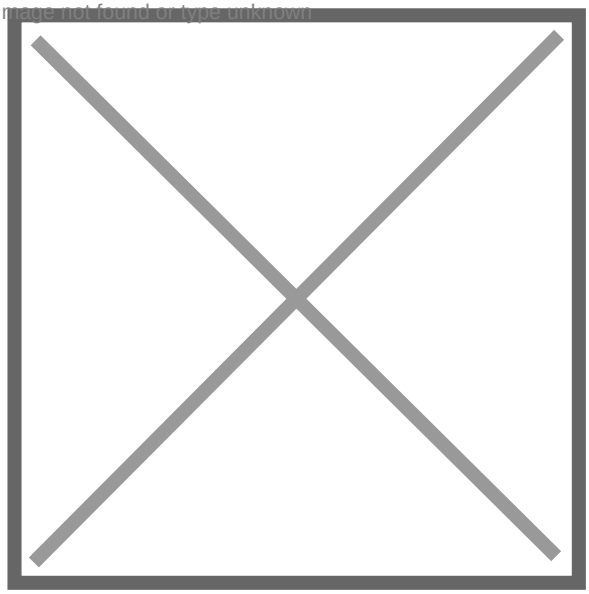

Mis en demeure et changement d'adresse

Par **mag55**, le **10/10/2013** à **17:17**

Bonjour,

Voila? je reprend les dossiers de mon compagnon et je tombe sur des mises en demeure concernant des chèques impayés. Mon compagnon avait fait le nécessaire auprès de sa conseillère à la Caisse d'Epargne pour régulariser la situation. Après le paiement de quelques chèques, son nouveau conseiller n'a pas repris le dossier. Le soucis est que mon compagnon, après avoir déménagé, n'a jamais jamais reçus de lettre de relance malgré qu'il ait fait part de son changement d'adresse aux contentieux. En appelant les cabinets d'huissiers de justice, pour connaitre les tenants et aboutissants de ses dettes, ceux ci m'informent qu'ils vont procéder à la saisi du mobilier.

Que puis-je faire pour reprendre les choses là où elles ont commencé ? Peut-on faire supprimer les intérêts de retards et les frais de relance ? N'y aurait-il pas d'autre solutions que le dossier de surendettement sachant qu'il est en contrat de formation et touche 800 euros/mois ?

Pourriez vous me répondre le plus rapidement possible? [

Merci.

Par **coco25**, le **17/10/2013** à **21:45**

Bonjour,

Tentez de trouver un accord avec l'huissier de justice.Vérifiez les montants qu'on vous réclame. En effet, ils peuvent être erronés. Vous pouvez déléguer la gestion de votre dossier à des experts comme negociermadette.com qui traitera pour vous avec votre créancier. voici le lien http://www.negociermadette.com/

Par **amajuris**, le **17/10/2013** à **22:50**

bsr,
votre compagnon a-t-il fait un changement d'adresse à la poste lui assurant de recevoir tout son courrier à la nouvelle adresse.
si le créancier a envoyé des LRAR qui n'ont été réclamés, le créancier doit posséder la preuve de ces courriers recommandés.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés